

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-04-04 F – MAISON GESTION UDAF

M. Philippe BRUGERE, Maire, rappelle que la municipalité a été active pour soutenir l'habitat, en proposant diverses aides, en intégrant une Opération Programmée de l'habitat, ou bien encore en sollicitant ce mois-ci l'intégration au label « Village d'avenir » permettant de multiplier les recours aux aides à la restauration.

Ainsi, comme le Conseil municipal en avait été précédemment informé, Jean-Pierre SAUGERAS, 1^{er} adjoint, et divers services spécifiques, s'étaient rendus au 50 avenue Limousine 19250 Meymac le 15 juin 2023, générant une seconde rencontre le 21 septembre 2023.

Face à un bâtiment très dégradé qui nécessite une réfection totale et dont l'état va empirer s'il n'est pas restauré, face à cette maison qui présente des risques pour les passants au niveau des vitrines et de la porte d'entrée, des mesures ont été immédiatement prises en terme de sécurité publique mais aussi de santé publique (suspicion de présence de mэрule).

Cette suspicion a d'ailleurs été confirmée par l'entreprise « Le Ramoneur Corrézien » qui précise dans son diagnostic : mэрule ou serpula lacryma. Cela fait courir aussi un risque de contamination aux bâtiments adjacents dont la plupart sont propriété de la commune.

Compte tenu de ces différents éléments, la Commune de Meymac propose, d'acquérir ce bâtiment pour le prix d'un Euro, **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE AUTORISE le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tous les actes utiles à l'acquisition d'une propriété sise 50 Avenue Limousine, cadastrée AE 329**

DECIDE de fixer le prix d'acquisition au montant de 1€

PRECISE que si l'acte définitif n'était pas signé au 1^{er} semestre 2024, l'actuel propriétaire serait contraint de réaliser les travaux sanitaires et de sécurité.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au titre des Restes à Réaliser de fin d'exercice

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Meymac, Le 02 Octobre 2023

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231020-2023-04-04-F-DE
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023

